

RENCONTRE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

ARLES, 16 NOVEMBRE 2013



**PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE
TERRITORIALE : FAIRE BOUGER LES LIGNES !**

**NOUVELLES APPROCHES INSTITUTIONNELLES;
RENOUVEAU DE LA CULTURE ET DES PRATIQUES
PARTICIPATIVES : QUELS APPORTS DES CONSEILS
DE DEVELOPPEMENT ET DES INSTANCES DE
PARTICIPATION ?**

SYNTHESE DES INTERVENTIONS ET ATELIERS

OUVERTURE



Le mot d'accueil des participants a été prononcé par Hervé Schiavetti (Président du Syndicat mixte du Pays d'Arles, Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Maire d'Arles).

Hervé Schiavetti a notamment évoqué la contribution des conseils de développement à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement économique, et leur rôle dans la mobilisation des forces vives du territoire.



PRESENTATION DE LA JOURNEE

Laurent Bielicki, Directeur de l'ARDL PACA (Agence régionale pour le développement local) a présenté les objectifs et le programme de la journée.

L'organisation des Rencontres des Conseils de développement relève de l'initiative de l'association *Territoires citoyens*, qui a souhaité cette journée de réflexion dans le cadre d'un « séminaire itinérant » pour interroger les conditions de la participation citoyenne dans un contexte de recompositions territoriales et d'évolutions législatives, porteurs d'incertitudes, mais également d'opportunités pour refonder la démocratie locale dans une perspective de co-construction de la décision publique.

Territoires Citoyens a sollicité l'accompagnement de l'ARDL dans l'élaboration du programme et l'animation de la journée.

Les organisateurs :

L'association *Territoires citoyens* a vocation à relier les conseils de développement des territoires de projet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que toute structure concourant aux mêmes objectifs de promotion du développement local participatif. L'association vise à soutenir ces instances et à constituer un lieu d'échanges, d'initiatives, d'expérimentation, de débats et de partage des expériences sur leur rôle et leur fonctionnement.

L'ARDL mène des actions de sensibilisation, d'analyse et d'accompagnement des conseils de développement, afin de favoriser l'émergence de processus participatifs de qualité sur le territoire régional. L'ARDL joue un rôle moteur dans la mise en réseau des conseils de développement et de leurs animateurs, et le développement de dynamiques coopératives.

Le **Conseil de développement du Pays d'Arles** conduit depuis plusieurs années une réflexion théorique et méthodologique sur ses objectifs et son rôle dans l'animation du territoire. A travers sa participation à l'organisation des Rencontres, le Conseil de développement a proposé d'expérimenter un temps d'échanges (de réflexions et d'expériences) des instances de participation citoyenne.

Les partenaires:



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



RAPPEL DES ENJEUX DES RENCONTRES

Si l'association des citoyens aux stratégies et aux dynamiques de développement des territoires constitue aujourd'hui un enjeu reconnu, notamment à travers les quelques dispositifs de démocratie participative inscrits dans la loi, le fonctionnement de ces instances et la réalité des pratiques font question. Mais quelle est la nature de cette offre de participation ? Et à qui s'adresse-t-elle ? Répond-elle aux enjeux concrets qui interpellent les citoyens ? Les niveaux et modalités de mise en œuvre de la participation sont-elles à la mesure des ambitions affichées ?

Les Conseils de développement ont été constitués pour permettre la participation de la société civile et son implication dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire. Les modes de fonctionnement et d'action de ces instances, les expériences capitalisées depuis leur création, demandent à être confrontés pour révéler leur diversité et leur richesse, mais aussi leurs limites.

Quelles évolutions envisager pour favoriser la mise en adéquation des finalités poursuivies et des pratiques de concertation ? **A quelles conditions les instances de démocratie participative peuvent-elles asseoir leur légitimité dans l'animation du territoire et concourir au renforcement de la participation dans les processus et procédures de décision ?** Ces instances sont-elles à même de mobiliser les compétences des acteurs et habitants pour accompagner et alimenter l'action publique dans le cadre de procédures de concertation ?

Alors qu'une nouvelle étape de décentralisation et de modernisation de l'action publique est actuellement en débat, et que les territoires vont s'engager dans une réflexion pour élaborer leurs projets, **quelles évolutions faut-il envisager pour rendre la participation opératoire et partie intégrante des processus d'élaboration stratégique ?**

INTRODUCTION



Etienne Ballan

LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT ET LES DEMARCHES PARTICIPATIVES TERRITORIALE : ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

par **Etienne Ballan** (Expert international Convention d'Aarhus)

HISTORIQUE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les formes et les dispositifs actuels de participation trouvent leurs sources dans plusieurs mouvements sociaux de ces trente dernières années, parmi lesquels ceux liés aux enjeux environnementaux occupent une place importante. Ils ont par exemple joué un rôle indirect mais important dans la construction de l'actuelle commission nationale du débat public (CNDP) et ont contribué à la signature par la France de la convention d'Aarhus.¹ De fait la législation en matière de participation a évolué en lien avec le champ et les « forces » de l'environnement.

«Le mouvement de la participation s'est inversé, passant d'une initiative ascendante (...) à une approche descendante»

Le champ des « luttes urbaines » a constitué un deuxième pilier essentiel dans l'avènement de la participation (mouvement pour le cadre de vie, ateliers populaires d'urbanisme, Groupes d'actions municipales des années 60 et 70, etc.) en instituant en quelque sorte un « droit à la parole » des habitants sur les sujets qui les concernent.

Dans ce panorama historique, les conseils de développement apparaissent ainsi comme une création de seconde génération. Ils ne sont pas véritablement portés par un mouvement social, mais constituent davantage « un outil technique » au même titre que les conseils de quartiers issus de la loi Vaillant en 2002. De fait, le mouvement de la participation s'est inversé passant d'une initiative ascendante, liée aux mouvements sociaux (les années 1960 et 1970) et aux initiatives de terrain, à une approche essentiellement descendante correspondant à ce que l'on nomme aujourd'hui « l'offre institutionnelle » de participation (les années 1990, 2000), qui prévoit dans certains cadres spécifiques, la mise en place d'espaces ou d'instances de concertation.

¹ La convention d'Aarhus consacre trois leviers de démocratie : l'accès à l'information ; la participation au processus décisionnel ; l'accès à la justice. Adoptée le 25 juin 1998 par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), la convention est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. La France a ratifié la Convention d'Aarhus le 8 juillet 2002.

« Cela dépend aussi de nous, acteurs de la participation »

Si la création des conseils de développement par la loi Voynet en 1999 a suscité de nombreux espoirs, ceux-ci seront relativement déçus au fil des années 2000. Sur le terrain, « l'élan participatif » s'est très souvent heurté à une certaine « résistance » des élus locaux. Au même moment il est important de noter que le terme même de *démocratie participative* s'est vu souvent remplacé par celui de *démocratie de proximité* ; ce glissement sémantique traduisant du même coup une réduction des ambitions initiales. Ce constat est unanimement partagé tant par les acteurs de la participation eux-mêmes que par le champ de la recherche en sciences sociales et en sciences politiques.

La participation serait-elle, ou serait-elle *seulement* l'affaire des élus locaux ?

AFFIRMER DES AMBITIONS FORTES

Cette question renvoie à nos propres « autolimitations » et plus fondamentalement à nos ambitions. Cela dépend aussi en partie de nous, acteurs de la participation ! Et il apparaît alors essentiel que les instances de participation affirment des ambitions fortes. C'est un véritable défi qui interroge la notion de pouvoir local et la conception même de ce pouvoir, dans le sens d'un partage et d'une co-construction des décisions locales. Ce sujet est l'objet même de l'atelier n°1.

Il est important de souligner que l'échec actuel ou le plafonnement des dispositifs classiques de participation confrontés à cette « résistance » des institutions génèrent aujourd'hui d'autres démarches de mobilisation citoyenne davantage ancrées dans des approches contestataires et conflictuelles, comme celle du « community organizing » proposée par exemple à Grenoble par l'Alliance Citoyenne.

UNE EXIGENCE DE QUALITE DES PROCESSUS

Affirmer des ambitions fortes suppose également des exigences minimums, de la rigueur, de l'exemplarité et des éléments de méthodes. Quels sont les éléments, les « indicateurs » qui nous permettent d'affirmer que l'on se situe bien dans un processus de participation ? Quelles sont les méthodes qui favorisent l'implication des acteurs, la prise en compte de leur parole et la fidélité à cette parole ? En d'autres termes, comment qualifier une démarche participative de qualité ? Car il est indispensable d'ancrer nos démarches dans des exigences de qualité démocratique et d'efficacité. C'est l'objet de l'atelier n°2.

« Il est indispensable d'ancrer nos démarches dans des exigences de qualité démocratique et d'efficacité »

« La participation est un véritable droit, engageant la responsabilité de tous, supposant des exigences, des principes directeurs et des méthodes rigoureuses. »

Enfin qui dit « démocratie » dit « peuple ». Une démarche participative constitue un défi qui suppose un rapport au peuple. En ce domaine les questions sont nombreuses également. Qui participe ? Nos démarches vont-elles au devant du public ? Quel accueil lui font-elles ? Une tendance se dessine, qu'il est important de relever : de nombreux conseils de développement se positionnent de manière plus affirmée dans un rôle de « maître d'ouvrage » de la participation. Dans cette perspective, de nombreux conseils de développement adoptent une mission d'animation de la participation territoriale et veillent à ne pas s'enfermer dans une posture d'instance constituée d'experts et fonctionnant dans l'entre soi. Mieux prendre en compte les préoccupations des publics, travailler davantage dans « l'aller vers », tel est le sujet de l'atelier n°3.

En conclusion, Etienne Ballan insiste sur le fait que la participation n'est pas simplement, comme on a tendance à le penser trop souvent, une affaire de « bonne volonté » des élus locaux et des représentants des institutions. Elle est plus que cela. Elle est en fait, comme le stipule la convention d'Aarhus, un véritable droit, engageant la responsabilité de tous, supposant des exigences, des principes directeurs et des méthodes rigoureuses.

ATELIERS

L'objet des ateliers était de dépasser les réflexions théoriques pour tenter de définir des orientations, des objectifs partagés, mais aussi des propositions concrètes, des pistes d'actions à mettre en œuvre pour les conseils de développement eux-mêmes et les pouvoirs publics.

ATELIER 1 - COMMENT FAVORISER LES DEMARCHES PARTICIPATIVES DANS L'EMERGENCE D'UNE CO-ELABORATION DE L'ACTION PUBLIQUE ?



Peut-on mieux associer les conseils de développement à l'élaboration des stratégies territoriales, à la mise en œuvre des actions et à l'évaluation de celles-ci ?

A quelles conditions les pratiques et les instances participatives pourraient-elles être mieux reconnues et intégrées dans leurs apports, dans une perspective de co-construction des politiques publiques ?

Avec **Henry Etcheverry** (Territoires Citoyens), **Olivier Dulucq** (représentant du Conseil régional de Bretagne), **Stéphane Loukianoff** (UNADEL).

LES POINTS CLEFS DES ELEMENTS DE CONSTATS ET D'ECHANGES :

Rapporteur : Henry Etcheverry

- ✓ Les conseils de développement se heurtent à un manque de reconnaissance sur deux fronts : les élus d'une part, la population d'autre part. Il est important de travailler dans ces deux directions. Toutefois la question du manque de reconnaissance de la part de la population concerne dans une certaine mesure également les élus.
- ✓ Les conseils de développement, pour une grande partie d'entre eux, sont adossés aux pays. Hors ceux-ci sont fragilisés et leurs perspectives d'avenir restent incertaines dans le contexte actuel.
- ✓ Le conseil de développement est aussi un observateur des politiques publiques. En écho au millefeuille institutionnel, pour lequel on peut constater le manque de concertation entre les différents niveaux, il existe aussi un « millefeuille participatif »
- ✓ Pour travailler à une meilleure gouvernance des politiques publiques il s'agit de prendre en compte la place centrale qu'occupe la technocratie dans les processus de décision. Cette technocratie peut s'avérer être un frein au processus participatif par le fait d'imposer ses modalités de fonctionnement (temporalités, méthodologies qui ne tiennent pas compte des contraintes de la participation).

Pour un fonctionnement adéquat et une reconnaissance des instances participatives :

- ✓ La question des moyens des conseils de développement est importante, sans moyens dédiés, les instances de participation ne peuvent pas fonctionner.

- ✓ Il est indispensable de rendre la participation incontournable si l'on veut produire de l'intelligence territoriale. Pour cela, il faut œuvrer au dialogue territorial, à la coopération entre les acteurs.

Le rôle des Conseils de développement dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques :

- ✓ La mission attribuée aux Conseils de développement par la loi concerne l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet de territoire. A ce titre, on peut considérer qu'il leur revient d'interpeller les candidats aux futures élections municipales de 2014, sur les projets, les stratégies d'avenir.
- ✓ Face à l'argument d'une absence réelle de choix politiques, ou d'une incapacité à opérer des choix, les conseils de développement doivent être porteurs de solutions alternatives à faire valoir.
- ✓ Pour fonder et accompagner leurs décisions, les élus font régulièrement appel à une ingénierie publique et/ou privée. Les conseils de développement ont vocation à promouvoir une ingénierie citoyenne.
- ✓ Il est sans doute essentiel d'opérer un saut qualitatif en matière de démocratie. Au-delà d'« enrichir l'action publique » par la participation citoyenne, il s'agirait plutôt de refonder l'action publique.
- ✓ Les conseils de développement ont un rôle à jouer dans la continuité des projets de territoire : leur action n'est pas limitée à un mandat politique.
- ✓ Une question importante demeure : celle de l'autonomie de ces instances (« l'indépendance dialoguante »).

LES PROPOSITIONS:

Inventer une ingénierie citoyenne

- Porter une attention particulière à la qualité des productions (comptes rendus, avis...).
- Développer une capacité à construire et proposer des solutions alternatives

Renforcer l'ancrage territorial

- S'appuyer sur un travail d'écoute et d'ancrage dans les territoires, faciliter la remontée d'une parole de terrain.
- Développer des stratégies de communication (espaces informatifs, brochures dédiées) pour favoriser la connaissance et la reconnaissance des conseils de développement auprès des habitants des territoires.
- Travailler à la confrontation des points de vue entre acteurs, à la coopération entre acteurs.

Organiser mieux nos relations avec les élus dans chacun de nos territoires

- Assurer aux instances participatives les moyens indispensables pour un travail de qualité. Développer des budgets dédiés à la participation citoyenne (une cotisation de 0.5 euros / habitant est proposée).
- Elaborer collectivement une charte expliquant ce que doit être un conseil de développement dans la recherche d'un processus de participation de qualité ainsi que les conditions requises ou les principes nécessaires à un tel processus.
- Clarifier les questions d'autonomie et de pérenité des instances
- Interpeller les élus et candidats sur la question de la participation citoyenne

ATELIER 2 : QUELS PRINCIPES COMMUNS POUR DES ORGANES D'ANIMATION DE LA PARTICIPATION ?



Pouvons-nous identifier collectivement des principes de fonctionnement et d'action qui garantissent l'efficacité des organes d'animation de la participation et de mobilisation citoyennes?

Avec René Perier (Territoires Citoyens), Anne-Sophie Pawlowski (chargée de mission de la Coordination nationale des conseils de développement), Sylvie Hernandez (Animatrice du Conseil de développement du Pays d'Arles).

LES POINTS CLEFS DES ELEMENTS DE CONSTATS ET D'ECHANGES :

Rapporteur : René Périer

Dans cet atelier, une grande diversité et hétérogénéité des participants a été relevée. Les discussions ont abordé successivement 4 thèmes :

1. Besoin d'une clarification de la nature et des objectifs des conseils de développement :

En effet ne sont pas suffisamment une évidence partagée :

- ✓ Les conseils de développement (notamment d'agglomération) ne sont pas perçus avec évidence comme des organes d'**animation** de la participation et de la mobilisation citoyenne, mais plus souvent comme des instances consultatives produisant des avis voire des expertises.
- ✓ Si leur composition ou la désignation de leurs membres doit rechercher une certaine représentativité, les conseils de développement ne devraient pas **avoir vocation** à être représentatifs. Ils interviennent dans le champ de la démocratie participative, complémentaire de la démocratie représentative dont la représentativité est l'apanage.
- ✓ L'organisation, le fonctionnement et l'adhésion au conseil de développement doivent relever d'une démarche **volontaire** et sa composition doit être **ouverte** ...

2. Autonomie des Conseils de développement

L'exigence d'autonomie voire d'indépendance est soumise à plusieurs risques ou menaces:

- ✓ La dépendance vis-à-vis de subventions
- ✓ Le lien hiérarchique entre l'animateur chargé de mission du Conseil de développement et l'administration de l'organe de décision du territoire
- ✓ Les relations avec les élus et le risque de soumission au bon vouloir des élus

3. La visibilité et la transparence de l'organisation et du fonctionnement de l'organe

- ✓ Nécessité d'une communication et d'une **information** vis-à-vis :
 - du public
 - des élus du territoire
 - des institutions et des ingénieries du territoire

4 – La qualité et la compétence de l'organe d'animation de la participation

- ✓ Sincérité et respect d'une déontologie dans la préparation et l'animation des débats publics
- ✓ Savoir organiser le recueil d'opinions et d'avis et être fidèle
- ✓ Savoir mobiliser les compétences de chacun ainsi que l'intelligence collective

LES PROPOSITIONS :

Les différents points abordés confirment la nécessité d'une certaine **contractualisation** des relations entre l'organe d'animation du débat citoyen et les organes politique et technique du territoire

Cette contractualisation permettrait notamment la reconnaissance de l'ensemble des missions des conseils de développement, en particulier son rôle d'**animation de la participation**.

ATELIER 3 : COMMENT RENFORCER L'OFFRE DE PARTICIPATION EN PARTANT D'AVANTAGE DES PREOCCUPATIONS CONCRETES DES HABITANTS ?



L'offre institutionnelle de participation, quand elle existe, s'adresse généralement à un public averti laissant de côté une part importante de la population. Dès lors comment éviter la construction des « entre soi » ? Quels premiers pas concrets pouvons-nous imaginer pour mieux mobiliser et renforcer l'animation territoriale en partant des préoccupations citoyennes ?

Avec **Paola Valenti-Recotillet** (Territoires Citoyens), **Pascal Aubert** (Collectif Pouvoir d'Agir), **Laurent Bielicki** (ARDL).

LES POINTS CLEFS DES ELEMENTS DE CONSTATS ET D'ECHANGES :

Rapporteur : Paola Valenti-Recotillet

- ✓ Il y aurait un intérêt évident à travailler à **partir de l'intérêt des gens**, des citoyens et non pas (comme d'habitude) de l'intérêt des institutions. Les gens se préoccupent de sujets majeurs qui généralement renvoient aux questions d'emploi, de conditions économiques, d'avenir de nos enfants, enfin de la qualité et de la maîtrise de notre cadre de vie. On ne mobilise les gens que si les sujets les concernent véritablement.
- ✓ Le second point important renvoie à la question centrale du **pouvoir**. Pourquoi se mobiliser si l'on ne pèse sur rien ? La participation n'est possible que si l'on dispose de capacités d'influence.
- ✓ Un troisième point cible davantage la question de **l'action**. La participation ne peut se réduire à des réunions où l'on échange. Il est essentiel d'imaginer des démarches participatives où l'on agisse ensemble, où l'on « fabrique » ensemble.
- ✓ Un quatrième point relève de la capacité à produire du **collectif** et à miser sur la construction de paroles et d'actions collectives. La dimension collective semble avoir de moins en moins de place dans notre société où l'on privilégie la réussite, le mérite individuel. La dimension collective fait souvent peur aux pouvoirs publics et une grande partie des dispositifs participatifs sont conçus pour s'adresser à des individus plutôt qu'à des groupes.

- ✓ Un cinquième point renvoie à une autre peur : celle du **conflit**. La colère est un ressort. Le conflit constitue un élément essentiel de la vie et un fondement de la démocratie. Le conflit est nécessaire à la démocratie et les démarches participatives doivent apprendre à ne pas éviter le conflit mais au contraire travailler à « partir des désaccords féconds ».

LES PROPOSITIONS :

Des principes d'action ont été définis au cours de cet atelier :

- ❖ Travailler à partir des intérêts des citoyens, des habitants
- ❖ Interroger et mettre en évidence la capacité d'agir et d'influencer
- ❖ Donner une dimension concrète, de « fabrique » collective aux actions de concertation
- ❖ Réhabiliter la dimension collective
- ❖ Ne pas rechercher l'évitement du conflit mais travailler à partir des « désaccords féconds »

TABLE RONDE

QUELLES AMBITIONS PARTAGEES POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE ?



Avec la participation de Jacques Boulesteix (CD de MPM), Pascal Aubert (Collectif Pouvoir d'Agir), Olivier Dulucq (conseil régional de Bretagne), Georges Gontcharoff (UNADEL) et animée par Philippe Langevin (ARDL PACA).

«**Nous devons être des aiguillons du débat public...** »

Jacques Boulesteix indique qu'il existe une universalité des problèmes entre les conseils de développement, et cela est très préoccupant. Il nous faut agir et clamer que la situation n'est pas satisfaisante. Nous devons bouger et proposer.

Nous sommes confrontés à un sentiment d'impuissance et de gâchis. Il est essentiel d'améliorer la chose publique et cela appartient aussi aux citoyens.

Quelques pistes concrètes peuvent être identifiées :

- ✓ Les Conseils de développement doivent disposer d'un espace pour s'exprimer et exposer devant l'assemblée plénière des élus
- ✓ Il est essentiel de mesurer l'impact de la contribution des Conseils de développement et créer un observatoire de notre utilité.
- ✓ Nous devons être des aiguillons du débat public, trop rare en France et faire remonter les choses que d'autres font. Devenir des co-producteurs en tissant des convergences avec d'autres acteurs du débat public.
- ✓ Le débat et le travail du conseil de développement se fait en partie à une échelle où il n'y a pas d'élus pour cela (les intercommunalités, les pays...), c'est un problème.
- ✓ Concernant l'évolution des conseils de développement : au départ le conseil de développement donnait des avis, c'est une mission importante mais il

faut aller plus loin. Un grand nombre de décisions politiques ne mentionnent pas d'objectif. Le conseil de développement doit aider à la décision, il doit aider à l'évaluation des politiques publiques et depuis peu le conseil de développement joue un rôle de mobilisation des énergies et des citoyens. Ces mouvements sont des éléments forts par rapport aux élus, pour mettre en œuvre des décisions beaucoup plus précises.



Pascal Aubert

« Les conseils de développement doivent se tourner vers la société ... »

Pour **Pascal Aubert**, l'enjeu n'est pas simplement l'efficacité des politiques publiques. L'enjeu de la participation est beaucoup plus large, plus politique, plus sociétal. La participation ne doit pas être réduite à une question technique et les conseils de développement dans cette perspective ont trop été enfermés dans cette dimension institutionnelle. L'enjeu est de trouver une place plus intermédiaire pour aider la démocratie. Il faut regagner la confiance. Les conseils de développement doivent se tourner vers la société, ils ont un rôle à jouer sur ce plan. Tout cela dans un contexte où on l'on pêche par excès de défiance vis-à-vis des capacités de la société et du peuple. Cependant on observe actuellement de nombreuses initiatives. La société c'est un potentiel citoyen très fort, et il est indispensable de s'appuyer sur cette richesse.

S'il convient de ne pas débrancher pour autant le lien avec l'institution, il faut également aller chercher le point de vue des gens là où ils sont, de *leur faire de la place*.

Pour « aller vers », quelques recettes, quelques méthodes existent, ce n'est peut-être pas si compliqué. Mais à chaque fois il faut se demander pourquoi les gens ne participent pas d'habitude, et les « bonnes raisons » qui font qu'actuellement la participation fonctionne si mal.

Pascal Aubert formule quelques propositions sur ce qui fonde l'intérêt pour une question, la motivation à participer et à s'engager :

LES MOTIVATIONS A AGIR:

- je m'engage sur les questions qui ont un intérêt pour moi
- je m'engage si je sais que je vais avoir un peu de pouvoir
- je m'engage là où je suis actif, là où j'ai du plaisir à faire des choses avec d'autres
- je m'engage là où je suis en colère, là où on peut poser les conflits.

« La question est : à quoi cela sert l'action publique ? ... »

Olivier Dulucq, à partir de l'exemple de la région Bretagne, expose les enjeux politiques présents, notamment la crise de la démocratie représentative qui s'exprime à travers la progression de l'abstention. Il engage à parier sur les Pays et à territorialiser les fonds de la Région et les fonds européens.

Les conseils de développement demandent souvent « combien » et « comment » mais la question est aussi « pourquoi ». Qu'est-ce que cela veut dire refonder des politiques publiques ? La question est bien au-delà du combien et du comment. La question est « à quoi cela sert une politique publique, l'action publique », et on est peu préparé à répondre. C'est la question de notre destin collectif et cette question est essentielle.

« Il faut affirmer le rôle d'éducation populaire des conseils de développement ... »

Georges Gontcharoff expose l'état des lieux des lois de décentralisation en cours, puis apporte un regard sur les conseils de développement qui lui apparaissent comme tiraillés entre plusieurs chemins, plusieurs missions.

La première est l'offre de participation assignant aux conseils de développement d'enrichir les décisions des élus, notamment à travers l'outil de la saisine. A ce titre il paraît indispensable de rendre obligatoire la réponse des élus aux avis des conseils de développement car trop souvent ils travaillent pour rien. La motivation des décisions politiques est un axe de progrès pour une plus grande qualité démocratique.

Le second chemin est plutôt celui de l'autosaisine et de l'indispensable liberté pour les conseils de développement de choisir les sujets de travail.

Le troisième chemin est aussi celui des « retrouvailles » avec les principes de l'Education Populaire. Il faut affirmer le rôle d'éducation populaire des conseils de développement visant à produire des sujets, des citoyens, des espaces publics de débat, du politique.

Mais le fond du problème reste que les élus ont peur du peuple et comme le disait Pierre Mauroy en 1981 pensent certainement que « *maintenant que le peuple a de bons élus, que le peuple reste tranquille* »

LES POINTS CLES ISSUS DES ECHANGES :

- ❖ Affirmation du rôle d'animateur de la participation des Conseils de développement
- ❖ Exigence de qualité des processus participatifs (notamment par l'attention portée à la méthode)
- ❖ Nécessité d'inscrire principes d'action et règles de fonctionnement dans un document cadre pour contractualiser la relation au politique (Charte)

DANS LA CONTINUITE DES RENCONTRES :

A l'issue de ces Rencontres, l'association Territoires Citoyens propose de :

- ❖ Poursuivre la réflexion sur les 3 thématiques des ateliers
- ❖ Organiser un événement annuel
- ❖ Travailler à définir un « socle » commun de principes pour le fonctionnement des instances participatives et la qualification des processus participatifs.
- ❖ Rédiger et diffuser une adresse aux candidats aux élections municipales.

QUELQUES RESSOURCES À CONSULTER



QUELLE PARTICIPATION DES USAGERS ET DES AGENTS A LA CONCEPTION ET A L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

ETUDE REALISEE DANS LE CADRE DE LA 5EME EDITION DES RENCONTRES DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE, ORGANISEE PAR EUROGROUP CONSULTING, LA DGAF ET L'ENA LE 22 OCTOBRE 2013.

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/publications/publications-hors-collection-6>



Consulter autrement, Participer effectivement

La décision publique comporte le plus souvent des étapes préparatoires graduelles à tel point que sa légitimité dépend désormais de l'instauration d'un véritable processus délibératif sur la base duquel l'autorité compétente se prononce en toute responsabilité.

L'étude du Conseil d'État permet de prendre la mesure du retard supposé de la France en matière de « démocratie administrative ».

Par ses analyses et ses propositions, elle dessine les traits d'une nouvelle figure de l'administration que le Conseil d'État appelle de ses vœux, une administration qualifiée de « délibérative » parce qu'elle cherche à développer, au-delà des consultations formelles qui gagneraient à être allégées, de nouvelles procédures caractérisées par la transparence, l'ouverture, le débat public et le compte rendu.

<http://www.conseil-etat.fr/fr/rapports-et-etudes/rapport-public-2011-consulter-autrement-participer-effectivement.html>

Consulter autrement, participer effectivement.

Colloque du Conseil d'État sur le rapport public 2011

http://www.conseil-etat.fr/fr/discours-et-interventions/consulter_autrement_participer_effectivement.html



Les engagements de la Charte régionale de la démocratie :

<http://echo-citoyen.regionpaca.fr/fr/les-etats-generaux-de-la-region/les-engagements-de-la-charte/#.UyiFaM7oDgc>